



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION  
05/07/2021

-----  
**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Objet :  
Acquisition de parts sociales  
de la SCIC Lez'Arts Collectif

L'An Deux Mille Vingt et Un, le cinq juillet dans la salle des fêtes de la Mairie, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 19  
Absents : 10

Présents : MM Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Chezeau, Diatta Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Peverelli.

Pour : 25  
Abstentions : ...  
Contre : 3

Excusé(e)s : Mme Bayle (pouvoir à Mme Garreaud), M. Dersi (pouvoir à M. Griffé), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Jouve), Mme Keskin (pouvoir à Mme Mazellier), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Gleyze), M. Noël (pouvoir à M. Michel), Mme Segueni (pouvoir à M. Peverelli), Mme Tolfo (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Vallon (pouvoir à Mme Faure-Pinault).

Absente : Mme Durif

Secrétaire : M. Jouve.  
-----

La SCIC Lez'Arts collectif est engagée sur le territoire de la ville de la Teil au travers des actions suivantes :

- Ingénierie et animation de la dynamique en vue de création d'un tiers lieu au sein des quartiers prioritaires ;
- Partenariat avec l'association des commerçants CAP le Teil pour l'animation du centre-ville et pour l'implantation d'un local au 34 rue de la République autour de l'action cœur de ville ;
- Partenariat avec l'association CLEFS pour un projet de Fab lab numérique ;
- L'implication au sein de la politique de la ville.

Considérant la charte des sociétaires de LEZ'ARTS Collectif d'artistes du spectacle vivant et le caractère coopératif de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), créée par la loi 17 juillet 2001, permettant d'associer autour du même projet des acteurs multiples : salariés, producteurs, bénéficiaires, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers... ;

Considérant les interventions des membres de la SCIC auprès d'un public varié au sein des écoles, collèges, lycées et maison de retraite de la ville ;

Considérant la volonté du collectif d'investir le quartier prioritaire Sud Avenir pour un projet de Tiers lieux culturels et de contribuer à un meilleur accès à la culture pour tous et à l'attractivité de la ville ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 007-210703195-20210708-DELIB892021-DE

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal,

**DÉCIDE** d'acquérir 30 parts sociales de la SCIC LEZ'ARTS Collectif pour un montant de 3000 euros et souscrit à la charte des sociétaires annexées à la présente délibération,

**DÉSIGNE** Madame Catherine Guillot pour représenter la commune au sein de la SCIC.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
**Olivier PEVERELLI**



## Charte des sociétaires

### LEZ'ARTS Collectif d'artistes du spectacle vivant

#### Le parti pris coopératif de Lez'Arts Collectif d'artistes du spectacle vivant:

Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), créée par la loi 17 juillet 2001, est une entreprise coopérative qui permet d'associer autour du même projet des acteurs multiples : salariés, producteurs, bénéficiaires, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers... tous types de bénéficiaires et de personnes intéressées à titres divers.

#### Les engagements de votre coopérative :

- > **Œuvrer avec bienveillance** et **favoriser la réciprocité**.
- > **Produire et administrer les spectacles des artistes associés**.
- > **Défendre les intérêts des artistes**, et de la profession, auprès des instances institutionnelles en contribuant aux réflexions menées sur les politiques culturelles.
- > **Instaurer une relation privilégiée** avec chacune des parties prenantes, déterminante pour la qualité de la collaboration et son ancrage dans le temps.
- > **Favoriser le contact** entre les différents publics lors des événements organisés par la Coopérative.
- > **Renforcer l'esprit de partage**, le débat et la convivialité.

#### Vos engagements :

- > **Œuvrer avec bienveillance**, et **s'impliquer**.
- > **Favoriser écoute mutuelle et réciprocité** y compris pour la prise en compte des contraintes propres à la structure.
- > **Instaurer une relation privilégiée avec Lez'Arts C.A.S.V.**, déterminante pour la qualité de la collaboration et son ancrage dans le temps.
- > **Renforcer l'esprit de partage**, le débat et la convivialité.
- > **Valoriser le collectif en qualité d'associé**, salarié, artiste ou partenaire privilégié.
- > **Adhérer aux valeurs de l'économie sociale et solidaire** (solidarité, mutualisation des moyens humains, redistribution entre acteurs économiques, etc.).

*Lu et approuvé,*

*Pour Lez'Arts C.A.S.V.*

*Nom, prénom, qualité :*

*Date :*

*Signature:*

*Pour le salarié, artiste/technicien, partenaire*

*Nom, prénom, qualité :*

*Date :*

*Signature :*